

# LE CULTE DE SAINT DROGON

et les reliques conservées

à l'abbaye de Cantimpré

A

BELLINGHEN.

L'abbaye de Cantimpré à Bellinghen possédait d'insignes reliques. Un écrivain religieux, Philippe Brasseur, dans un ouvrage devenu extrêmement rare, intitulé : *Sancta Sanctorum Hannoniæ*, nous a conservé de précieux renseignements sur le pieux trésor de notre ancienne abbaye. Nous les reproduisons ci-après (ANNEXE II).

Ces reliques avaient été cachées, lors de la révolution française par les religieux du monastère. A l'époque du rétablissement du culte, l'église abbatiale devint le siège de la paroisse de Bellinghen. On ignorait alors où avaient été sauvées les reliques vénérées précédemment dans ce temple.

Toutes les recherches étaient restées infructueuses, lorsqu'en 1884, en fouillant dans les combles, nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans un coffre tout simple et dépourvu de tout ornement les reliques si longtemps cherchées. Un acte sur parchemin formant une belle page de calligraphie et dont l'entête est rehaussé d'or, se trouvait également dans le coffre :

c'était la reconnaissance d'authenticité de nos reliques par François Vander Burch, archevêque-duc de Cambrai ; Maximilien Vilain, évêque de Tournai ; Engelbert du Bois, évêque de Namur ; Christophe Morletius, élu de Saint-Omer (1) ; elle est datée de Valenciennes le 14 mai 1632.

Notre pièce est certifiée conforme à l'original par F. Mathias, abbé de Vicogne. Ce fut lui qui, le 23 septembre 1633, délivra à l'abbé de Cantimpré, Nicolas Bernier, des parcelles des restes des saints Valentin, Avite, Valérien, Jules et Géry, martyrs, et des vierges Cordula et Theodata, martyres. Le 2 juin 1635, l'archevêque de Cambrai autorisa l'exposition publique de ces reliques.

Elles furent dès lors honorées dans l'église abbatiale de Bellinghen, et placées dans une châsse que l'on portait chaque année en procession dans le village le lundi de la Pentecôte.

Revenons encore à notre charte. Comme nous l'avons dit, son exécution est remarquable. La lettre initiale F est ornée de gracieuses arabesques où l'or est employé avec beaucoup d'intelligence. On y trouve cette signature : I. BAYART FINGEBAT ANNO 1633. Nous donnons ci-après le texte de ce document qui concorde avec les renseignements donnés par Brasseur.

Saint Druon ou Drogon, est l'objet d'un culte spécial à Bellinghen. De nombreux pèlerins (2) viennent pendant toute l'année pour obtenir par son intercession la guérison des hernies, gravelles, ainsi que la préservation du bétail contre les maladies contagieuses.

On nous saura gré de résumer en quelques lignes la biographie de ce pieux solitaire.

(1) Il fut sacré le 15 juin 1632.

(2) On a édité à leur intention un petit opuscule intitulé : *Abrégé de la vie de Saint Drogon, confesseur et ermite spécialement invoqué dans l'église de Bellinghen.*

Selon la vie du saint, écrite en 1320, rapportée par Jacques de Guise, dans ses *Annales du Hainaut* (1), insérée par les continuateurs des Bollandistes et annotée par le P. Papebrock, Drogon ou Druon naquit en 1102 à Epinoy de parents nobles et riches. Son père était mort avant sa naissance et sa mère mourut en lui donnant le jour.

A 10 ans, le récit de ces funèbres événements avait fait une telle impression sur son esprit, qu'il résolut d'abandonner ses richesses pour se consacrer à Dieu. Misérablement vêtu, il se fit le pasteur des troupeaux d'Elisabeth de la Haire, à Sebourg près de Valenciennes (2). Il y resta huit ans sans qu'on soupçonnât son origine.

Drogon accomplit par pénitence le pèlerinage de Rome et d'autres lieux de piété célèbres, revenant entre temps à Sebourg près de la dame de la Haire. Il fut affecté par suite de ces voyages d'une rupture d'intestins qu'il sut guérir lui-même, affection dont il débarrassa ensuite d'autres personnes. De là le genre de cures que l'on attribua miraculeusement après sa mort, à ses mérites, ainsi que la guérison de la gravelle. Le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, — rapporte le P. Delewarde, dans son histoire de cette province, — guéri par son intercession de cette maladie, fit par reconnaissance les premières démarches pour la canonisation de Drogon.

Accablé de fatigues et d'infirmités, bien que jeune encore, l'homme de Dieu se retira du monde en 1141 et vécut désormais dans une petite cellule contiguë à l'église de Sebourg. Il fit vœu de n'en jamais sortir. La foudre étant tombée sur l'église, occasionna un incendie qui dévora une partie de l'édifice et la cellule de Drogon. Le saint ne voulut pas, malgré tous

(1) Edition du marquis de Fortia, t. XII, pp. 354 et ss.

(2) Petite ville autrefois siège d'un comté, aujourd'hui dépendant de l'arrondissement de Valenciennes, dép. du Nord, en France.

les avertissements, quitter le lieu du sinistre ; après l'incendie, on le retrouva au milieu des ruines de son étroite retraite toujours priant et sans avoir souffert le moindre mal. Il mourut le mercredi après Pâques 1186.

Les restes mortels du pieux reclus furent religieusement conservées dans l'église de Sebourg. En 1628, l'archevêque de Cambrai, Vander Burch, les plaça dans une nouvelle châsse en argent. A cette occasion, il prit un fragment du crâne qu'il emporta à Cambrai. C'est ainsi que peu après les religieux de Cantimpré obtinrent une relique de saint Drogon.

Dès lors, la dévotion des habitants de Bellinghen et des environs ne tarda pas à devenir populaire. Non loin de l'église abbatiale, on voit une petite chapelle en son honneur sur laquelle sont gravées les armoiries de l'abbaye : de gueules au chevron d'or.

Depuis la découverte des reliques, le pèlerinage a repris une nouvelle extension. Le dimanche de la Trinité a lieu une procession solennelle dans le village. Une châsse ogivale en bois, polychromée, a été exécutée par M. François Poullaert, sculpteur à Assche.

Sur les faces principales sont représentées d'un côté la sainte Trinité, de l'autre la sainte Vierge. L'une des faces latérales est ornée de la représentation de saint Drogon en berger ; une inscription rappelle le rétablissement de son culte :

**Quibus sanctis cultus restitutus fuit anno  
MDCCLXXXIII.**

Sur l'autre face est inscrite l'énumération des reliques renfermées dans la châsse :

*Sanctus Drogo.*  
*Sancti Martyres Gorcumenses.*  
*Una ex undecimilibus virginibus.*  
*Sanctus Julianus episcopus et martyr.*  
*Sanctus Victor martyr.*  
*Sancta Cordula virgo et martyr.*  
*Sanctus Valens præsbyterus.*  
*Sanctus Gery martyr.*  
*Sanctus Anicet martyr.*  
*Sancta Cecilia virgo et martyr.*  
*Sancta Barbara virgo et martyr.*  
*Sanctus Stephanus primus ex martyribus.*  
*Sanctus Judocus confessor.*

F. WIELANT



## ANNEXES.

## I.

François Vander Burch, archevêque de Cambrai, Maximilien Vilain, évêque de Tournai, Engelbert du Bois, évêque de Namur, Christophe Mortelius, élu de Saint-Omer, reconnaissent l'authenticité de reliques conservées à l'abbaye de Vicogne.

**14 mai 1632. à Valenciennes.**

Franciscus, Dei et Sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ, archiepiscopus et dux Camerancensis; Maximilianus, episcopus Tornacensis; Engelbertus, episcopus Namurencis et Christophorus, electus episcopus Audomarensis, omnibus has lecturis seu legi auditoris, salutem in Domino. Ad maiorum Dei et sanctorum gloriam, notum facimus per præsentem et testamur quod anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo secundo, mensis maij, die decimâ, in cœnobio Viconiensi, ordinis præmonstratensis, diocesis Atrebatensis, existentes et intelligentes a R<sup>mo</sup> D<sup>no</sup> Paulo Baudot, Atrebatensi episcopo illic præsentem, quod paucis ante diebus visitasset plurimas capsulas in sublimi murorum chori ecclesiæ præfacti cœnobij, parte repertas in ijsque admodum insignes invenisset sanctorum Reliquias. Nos, uti par est, pia erga sanctos et sacra quæ nobis ab ipsis sunt relicta pignora succensi devotione contulerimus ad locum ubi repositæ asservabantur dictæ capsulæ quarum nonnullæ in præsentia nostrâ simul cum R<sup>dis</sup> D<sup>ois</sup> Mathiâ Viconiensi, Jacobo Hannoniensi, Philippo Sancti-Joannis in oppido Valencenensi, et Philippo Sancti-Salvij monasteriorum abbatibus, adstantibus pluribus aliis personis notabilibus, tam ecclesiasticis quam laïcis, fuerunt apertæ et nobis monstratæ sanctorum præclaræ et omni cultu ac veneratione dignæ reliquiæ, ex quibus particulas desideravimus et cum affectu nobis gratiosè donari postulavimus, partim altarium consecrationi, partim accendendæ fidelium devotioni impendendas. In quâ petitione

nostrâ cum maiori studio perseveravimus quod patefacto loculo plumbeo, in quo recondita sacra ossa cum hâc inscriptione : DE SANCTA CORDULA (quæ inter undecim millia Virginum postrema profuso sanguine, refertur martyrio coronata) clauderentur suavem odorem, undequaque, diffundi senserimus, quem et circumstantes sese percipere testabantur. De quibus et aliis nonnullis dono præfati R<sup>mi</sup> D<sup>ni</sup> Abbatis Viconiensis cum religiosâ animorum lætitiâ et gratiarum actione ad finem de quo superius accepimus benedicentes Deum qui nos experimento tam evidenti docere voluit quod sancti eius sint sicut odor balsanii ante ipsum. In quorum omnium fidem has propriâ manu subscripsimus et sigillis nostris appositis communivimus. Datum Valencenis die decimâ quarta maij anno millesimo sexcentesimo trigesimo secundo.

Concordat cum originali de verbo ad verbum.  
Ita testor :

(Signé) P. MATHIAS, ABBAS VICONIENSIS.

Ego supra nominatus abbas Viconiensis testor omnibus dedisse D<sup>no</sup> Abbati Cantimpratano partes ossium SS. Valentis, Aviti, Valerii, Julij et Gaugerici Martyrum, et Cordulæ et Theodatæ Wirginum et Martyrum. In quorum fidem has sigillo nostro abbatiali Viconiæ communivimus XXIIJ septembris anno MDCXXXIIJ.

(On a ajouté au bas) :

Quas quidem partes ossium præfatorum sanctorum et sanctarum Ill<sup>mus</sup> D<sup>nus</sup> Archiepiscopus Camerancensis permisit publicæ venerationi posse exponi. Actum Ghislenopoli secundâ Junii MDCXXXV.

De mandato Illi D<sup>ni</sup> præfati  
ROB. DE HAUPORT.

Acte sur parchemin, auquel sont appendus 1<sup>o</sup> le sceau en cire bruné avec contre sceau de l'abbé de Vicogne, pendant à des laes de soie verte et placé dans une boîte de fer blanc ; 2<sup>o</sup> le sceau en cire rouge avec contre sceau de l'archevêque François Van der Burch attaché à des laes de soie rose.

## II.

## CANTIMPRATANÆ ABBATIÆ IN BELLINGHEN.

*Ex informatione ibidem accepta an. 1636.*

Cænobium istud secundo ab Angiâ lapide situm et sesquihoræ spatio ab Hallis dissitum, fuit olim Prioratus iuris Canonicorum Regularium Cantimpratensium quibus huc a Cameraco per belliclades anno 1580 profugis, Cantimpratanae abbatiae titulo clarere cœpit ; estque hodie novo templo instructa per R. D. Iudocum Sermet III huius loci Abbatem, eiusdem loci instaurationibus, post obtentam Mitram, immortuum anno 1633.

Possidet autem istius loci Ecclesia subsequentes Reliquias, depectis duabus capsulis supra maius altare hinc et hinc superpositis, inclusas, videlicet *partes ossium SS. Valentis, Aviti, Valerii, Iulii et Gaugerici Martyrum.*

Item *SS. Cordulae et Theodatae VV. et MM.* ex dono R. D. Mathiæ Bar Prelati Viconiensis ; in cuius rei fidem literas dedit Abbatiali signo munitas 25 sept. 1633 quarum penes nos est copia.

Sunt et aliæ *SS. Reliquiæ* iisdem adiunctæ, videlicet *os S. Victoris M.* ex dono FF. Minorum Valencensium apud quos eisdem S. Martyris corpus extat.

Et *os S. Drogonis* anno 1632 Valencenis acceptum. Majora his deposcit celebre illud Cænobium ; et erit brevi (ut spero) cum maiora possidebit, sollicita moderni Presulis optime de Aulâ meriti, providentia, qui Montibus hoc anno 1638, solemnissime fuit benedictus (1).

Sancta Sanctorum Hannoniæ seu sanctarum eiusdem provinciæ reliquiarum thesaurus, præmisso universalis ecclesiæ consensu de reliquiis et veneratione sanctorum de sæculo in sæcula deducto auctore et collectore D. Philippo Brasseur. Imprimé à Mons, Ph. Waudré, fils, 1638, p. 82-84.

(1) Il s'agit de Nicolas Bernier.